

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jours

Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

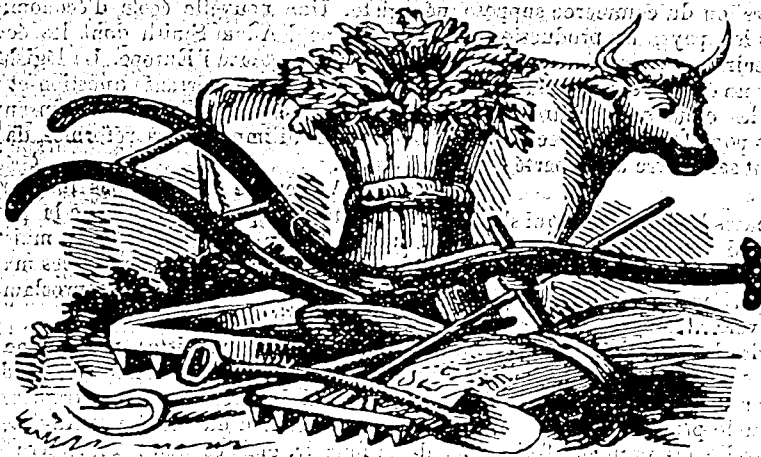
L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.

Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.



ANNONCES : 1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales. Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Quelques considérations sur l'agriculture.
Revue de la Semaine : Discours de Sa Sainteté Pie IX à une assemblée Cardinalice au Vatican, au sujet des persécutions dirigées contre l'Eglise; appel de notre Saint-Père, aux prières des catholiques du monde entier. — Nouvelles d'Espagne. — Prorogation des Chambres Fédérales à Ottawa.
Sujets divers : Concours agricole du Comté de Portneuf. — Les eaux de savon employés comme engrais. — L'Exposition Provinciale à Montréal.
Petite chronique : Emigrants Polonais à Ottawa. — Fromagerie à l'Assomption.
Recettes : Comment laver les vêtements d'été. — Recette contre l'insolation; autre moyen de guérir les insulations.

merce avec les pays voisins? ils doivent avant tout se demander si l'industrie agricole en tirera quelques profits, et comme conséquence ils feront disparaître, autant qu'il sera en leur pouvoir, les clauses qui pourraient lui nuire. En un mot, nos gouvernants s'occupent-ils de politique extérieure ou intérieure? ils doivent constamment chercher à promouvoir les intérêts de l'agriculture.

Ces propositions n'auraient pas besoin d'être démontrées, elles portent en elles leur démonstration. En effet, dans toutes les contrées civilisées, les cultivateurs forment l'immense majorité de la population, ce sont eux qui soutiennent la force vitale de la patrie, qui contribuent pour la plus large part à l'accroissement de revenus publics, ce sont eux qui donnent la vie au commerce et qui alimentent les industries. Les aider, favoriser les progrès de leur industrie, protéger la production agricole, c'est donc enrichir le pays lui-même. C'est un fait remarquable et général que les pays les plus peuplés, les plus riches en industrie manufacturière de toutes sortes, dont les relations commerciales sont les plus étendues, sont précisément ceux chez lesquels l'agriculture est dans l'état le plus prospère.

Malheureusement tous nos hommes publics ne comprennent pas suffisamment les besoins de l'industrie agricole; ils perdent trop souvent de vue qu'elle est la source la plus pure de la prospérité publique, comme le disait si bien Chaptal, et suivent une politique diamétralement opposée à ses intérêts.

Les libre-échangistes, cette classe d'économistes qui ne voient de richesse véritable que dans le commerce international, ont adopté pour principe : *liberté entière dans les opérations commerciales*. Pour eux, la prospérité d'un pays est d'autant plus grande que son commerce est plus étendu. *Laissez passer*, disent-ils, et vous emplirez les coffres publics, tout en augmentant la fortune de nos marchands et diminuant le prix des denrées de première nécessité. Voyez l'Angleterre, répètent-ils en chœur, elle pratique le libre-échan-

PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

CAUSERIE AGRICOLE

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'AGRICULTURE.

Les biens que donne la terre sont les seules richesses inépuisables. Cette parole profonde, prononcée par le grand Sully, devrait toujours être devant les yeux de nos hommes d'état et servir de base à toutes leurs recherches sur les meilleurs moyens d'augmenter la prospérité nationale. Travillent-ils à la réorganisation, à l'amélioration de l'enseignement public? ils doivent faire la part de l'agriculture et chercher en premier lieu à accroître la somme des connaissances dont l'agriculteur peut faire son profit dans le perfectionnement de son art. Accordent-ils des encouragements au commerce et aux manufactures nationales? l'agriculture doit être la première sur la liste des industries à protéger et à aider. Se décident-ils à conclure quelque traité de com-

giste sur la plus grande échelle possible et cependant tout le monde s'accorde à vanter sa prospérité et ses succès dans toutes les branches de l'industrie humaine.

Cet exemple est aussi mal choisi que le principe est mauvais. La liberté des échanges ou du commerce suppose nécessairement que dans tous les pays, les productions indigènes sont capables de soutenir la concurrence que leur font les étrangers. C'est supposer un état de chose que l'on sait ne pouvoir jamais avoir lieu; les climats, la nature du sol, les lois, les mœurs, l'activité des populations, la direction donnée à l'enseignement s'opposent sans cesse à la liberté complète des échanges.

Un peuple avancé dans toutes les industries, qui s'y livrent depuis de longues années, qui y a acquis une grande expérience, devra nécessairement obtenir plus de succès que la nation jeune, inhabile, inexpérimentée, qui débute, qui fait les premiers pas dans cette voie. Les produits de ce peuple ont-ils toute liberté d'inonder les marchés des débutants? ils leur font une concurrence victorieuse qui force ces derniers à sacrifier leur marchandise, à la livrer aux consommateurs à des prix plus bas que le prix coûtant.

Dans toute industrie nouvelle les premiers frais d'installation sont toujours très-couteux et l'expérience est souvent achetée bien cher. Avec le temps, les faux frais diminuent presque entièrement, les mécanismes se perfectionnent, les ouvriers acquièrent plus d'habileté et produisent une marchandise de meilleure qualité à des prix considérablement réduits.

Protégeons donc les débuts de toute industrie naissante, arrêtons la concurrence étrangère ou plutôt diminuons son influence en la frappant de droits d'entrée suffisamment élevés. Tant qu'une nouvelle manufacture ne sera pas dégagée de ses premières dépenses d'installation, tant qu'elle n'aura pu réduire ses frais de production à leur minimum, pratiquons la protection sur une large échelle, afin qu'elle puisse compter sur un débouché certain sur ses propres marchés, et procurer à ses propriétaires des profits en rapport avec les capitaux qu'ils lui ont confiés.

Mais plus tard, lorsque la production se sera dégagée de ses faux frais, lorsqu'elle sera devenue plus stable et qu'elle se sera faite dans le monde commercial une réputation suffisamment étendue, alors on pourra la débarrasser de cette espèce de maillot qu'on appelle la protection. Cette protection, destinée à soutenir la faiblesse des industries naissantes, ne doit pas dégénérer en abus, et ce serait certainement en abuser si elle devait continuer indéfiniment; elle pourrait même dégénérer en prime accordée en monopole et à la routine. L'industrie ainsi protégée demeurerait dans l'enfance, ne s'améliorerait pas et tomberait en ruines dès que cette protection lui ferait défaut.

Nous avons dit que l'exemple de l'Angleterre comme preuve des heureux résultats du libre-échange, est un exemple mal choisi; en effet, il n'y a pas encore longtemps, l'Angleterre pratiquait la protection sur une large échelle, entourée de toutes parts par la mer, comme d'un rempart infranchissable, elle avait à son service une légion de douaniers et défiait la contre-bande aussi bien que la concurrence étrangère. Sous l'égide de cette protection efficace aidée de l'activité naturelle au peuple anglais, les industries manufacturière et agricole firent des progrès rapides. Bientôt de nouvelles manufactures vinrent s'ajouter aux premières et la consommation intérieure ne suffisant plus à l'écoulement de tous les produits, l'Angleterre pensa à agrandir le cercle de ses relations commerciales et à vendre à l'étranger le surplus de sa production.

Mais elle craignait que le principe de la protection douanière, qui lui avait si bien servi autrefois, ne lui fermât l'entrée des marchés étrangers. Alors elle déclara à grand renfort de trompettes, l'excellence du principe libre-échangiste. Une nouvelle école d'économistes vit le jour dans la personne d'Adam Smith dont les écrits sont devenus classiques dans toute l'Europe. La législature anglaise s'occupa aussi de cette importante question et deux des plus célèbres ministres anglais William Huskinson et Robert Peel introduisirent d'importantes réformes dans la législation à cet égard.

L'Angleterre n'a donc pas toujours été libre-échangiste, voilà un fait patent. Tant que la protection lui a été profitable, elle en a usé largement; mais du moment qu'elle a senti le besoin de déverser sur les marchés étrangers l'excédant de ses produits, elle a proclamé hautement les principes du libre-échange.

Les libre-échangistes n'ont donc pas raison de donner l'Angleterre actuelle comme un modèle aux jeunes populations qui débutent dans les entreprises industrielles. Si nous avons besoin d'un modèle, l'Angleterre pourrait bien nous le fournir, mais ce sera l'Angleterre débutante, telle qu'elle existait au commencement de ce siècle. Comme elle le faisait alors, nous nous protégerons, puis quand nous serons devenus assez forts, nous aussi, nous adopterons les principes du libre-échange et alors nous pourrions en retirer de grands profits. Dans notre opinion, et cette opinion nous paraît parfaitement fondée, la protection est un moyen d'arriver au succès et le libre-échange est la conséquence de ce succès.

L'agriculture canadienne n'est pas une industrie naissante, elle est vieille comme la civilisation du pays qu'elle nous habite, cependant elle est encore pour ainsi dire dans l'enfance, elle produit encore chèrement, les améliorations ne sont qu'à leur début et pour elle comme pour toutes les autres industries nationales, la protection est devenue une nécessité.

Les cultivateurs, par conséquent l'immense majorité de la population, se plaignent que leurs produits ne se vendent plus ou qu'ils sont obligés de les vendre bien au-dessous du prix coûtant. Ils ignorent, pour la plupart, les causes qui ont amené cet état de chose. Ils restreignent leur culture de blé, et n'en produisent que la quantité strictement nécessaires aux besoins de la localité; mais ils ne connaissent pas la raison qui les force à produire seulement pour une consommation si restreinte, ils subissent les conséquences d'une situation anormale dont ils ne saisissent pas la cause déterminante. La culture souffre et son ignorance est telle qu'il lui est impossible de reconnaître la cause de ses souffrances.

Le libre-échange tue l'industrie agricole, le blé américain envahit nos marchés, pénètre même jusque dans nos campagnes; les œufs, le chanvre et le lin brut, les farines et les grains de toutes sortes, les graisses, et une foule d'autres articles sont exemptés de tous droits d'entrée au grand détriment de la production indigène.

Le commerce en profite et applaudit, mais l'agriculture voit ses succès gravement compromis. Le commerce dit, si je suis riche tout le pays sera riche et tous nos gouvernants pensent de même. Erreur grossière. Ce n'est pas le commerce qui est la principale source de richesse, c'est l'agriculture. Si l'agriculture dépérit, tout languit; le commerce lui-même subit cette nécessité.

Un fait bien connu prouve complètement cet avis. Lors de l'inauguration de la Confédération canadienne, nos relations commerciales s'étendirent démesurément, nos importa-

tions furent énormes et le coffre public regorgé de revenus. Tous les esprits superficiels furent émerveillés de cette immense richesse, et l'on resta encore sous l'impression que le pays marche à pas de géant dans la voie du progrès. Cependant il faut se rendre à l'évidence des faits, le commerce est aujourd'hui chancelant, les banqueroutes sont devenues de plus en plus nombreuses, les importations diminuent graduellement d'année en année et tous les automnes à peu près à la même date, il se produit sur notre marché de sérieuses crises monétaires. L'année dernière cette crise est passée sans causer trop de désastres; mais cette année, elle s'annonce avec une force qui ébranlera, nous le craignons, bien des fortunes. Le commerce doit aux banques cette année plusieurs millions de piastres de plus que l'année dernière, quoique ses importations aient été moins fortes. Il y a là une accumulation d'arrangés qui devront bientôt être payés, et bien des fortunes commerciales y succomberont. Quand reconnaitrons-nous donc que sans la prospérité agricole, la prospérité commerciale n'est qu'un mirage?

REVUE DE LA SEMAINE

Le 25 Juillet dernier, a eu lieu au Vatican une Assemblée cardinalice dans laquelle le Saint-Père a procédé à la provision d'un certain nombre d'églises. Pendant la cérémonie de préconisation Sa Sainteté a prononcé un mémorable discours dont voici la traduction:

"Vénérables Frères, Ce que nous avons prévu, dans l'allocution que nous vous avons adressée, vers la fin de l'année écoulée, à savoir, que nous devrions peut-être parler de nouveau des persécutions dirigées contre l'Eglise avec une violence chaque jour croissante; cela Nous est imposé par notre devoir, maintenant qu'est consommée l'œuvre d'iniquité alors désignée, car une voix résonne à nos oreilles et et nous dit: *Parle, et parle haut.*"

"A peine avons-nous appris que l'on devait proposer à l'Assemblée législative la loi qui, jusque dans cette ville auguste, comme dans le reste de l'Italie, allait supprimer les familles Religieuses, et mettre en vente publique les biens ecclésiastiques, que nous réprouvâmes l'impie scélératesse, condamnâmes tout projet relatif à cette loi inique et rappelâmes les censures qu'encourraient par le fait même les auteurs et les fauteurs de semblables lois. Mais aujourd'hui cette loi, bien que non-seulement condamnée par l'Eglise comme répugnant au droit divin et au sien propre, mais même réprouvée publiquement par la science légale en tant que contraire à tout droit naturel et humain, et partant nulle et sans valeur, cette loi a été néanmoins acceptée par le vote commun de l'Assemblée Législative et du Sénat et sanctionnée enfin par l'autorité royale.

"Nous croyons, Vénérables Frères, devoir nous abstenir de répéter ce que, dans le but de détourner de l'inique attentat, les modérateurs de la chose publique, Nous avons si souvent et si longuement exposé touchant l'impiété, la malice, le but et les maux très-graves d'une telle loi. Cependant nous sommes strictement obligé par le devoir de revendiquer pour l'Eglise ses droits, par le désir de prémunir ceux qui manquent de circonspection, par la charité envers les coupables eux-mêmes, de déclarer hautement à tous ceux qui n'ont pas craint de proposer, d'approuver, de sanctionner la très-inique loi précitée, en même temps qu'aux mandants, fauteurs, consultants, adhérents, exécuteurs, acheteurs des biens ecclésiastiques, que non-seulement tout ce qu'ils ont fait ou vont faire à ce sujet est abrogé, cassé et nul,

mais encore que tous, sans exception, ils ont encouru l'excommunication majeure et les autres censures et peines ecclésiastiques infligées par les Saints Canons, par les Constitutions Apostoliques, et les Conciles Généraux, notamment celui de Trente; qu'ils sont menacés des plus sévères vengeances célestes et qu'ils se trouvent en danger manifeste de damnation éternelle.

"Et maintenant, Vénérables Frères, tandis que les aides nécessaires à notre suprême ministère Nous sont soustraits chaque jour davantage, tandis que les outrages s'ajoutent aux outrages au préjudice des choses et des personnes sacrées, tandis que les persécuteurs de l'Eglise, soit ici soit à l'étranger, semblent conspirer ensemble et unir leurs efforts soit pour supprimer complètement l'exercice de la juridiction ecclésiastique, soit, et principalement, dans le but de prévenir peut-être la libre élection de celui qui devra siéger sur cette Chaire de Pierre, en qualité de Vicaire de Jésus-Christ; que nous resté-t-il autre chose sinon de chercher refuge auprès de Celui qui est riche en miséricorde et qui n'abandonne pas ses serviteurs au temps de la tribulation?

"A vrai dire, la vertu de la Providence divine se manifeste dès à présent d'une manière qui n'est point douteuse par la parfaite union de tous les Evêques avec ce Saint-Siège, par leur très noble fermeté contre les lois iniques et l'usurpation des droits sacrés, par le très-fervent dévouement de toute la famille catholique envers ce centre d'unité, par cet esprit vivificateur, grâce auquel la foi et la charité, fortifiées et augmentées, se répandent partout en œuvres dignes des plus beaux temps de l'Eglise.

"Efforçons-nous donc de hâter les jours si désirés de la clémence; tous de concert, aussi loin que s'étend la terre, efforçons-nous de faire à Dieu une pieuse violence. Quo tous les Evêques exhortent à cela les curés, et tous les curés leur peuple; et que tous, prosternés devant les autels, nous nous levions: *Venez, Seigneur, venez et ne différez plus, pardonnez à votre peuple, absolvez-le de ses fautes, voyez notre désolation; ce n'est pas appuyés sur notre justification, mais sur vos innombrables miséricordes que nous vous adressons humblement nos prières; mettez en œuvre votre puissance et venez; montrez-nous votre face et nous serons sauvés.*"

"Et, quoiqu'ayant la connaissance de notre indignité, ne craignons point cependant de nous approcher du trône de la grâce: implorons-la, cette grâce, par la médiation de tous les Bienheureux, notamment par celle des saints Apôtres et de l'Epoux très pur de la Mère de Dieu; demandons-la surtout par l'intercession de la Vierge Immaculée dont les prières auprès de son Fils ont pour ainsi dire la force d'un commandement. Mais d'abord travaillons sérieusement à purifier notre conscience des œuvres de mort, car *les yeux du Seigneur sont dirigés sur les justes et ses oreilles sont ouvertes pour accueillir leurs prières.* Et afin que cela se fasse avec plus de soin et d'ensemble, Nous accordons en vertu de Notre autorité apostolique à tous les fidèles qui, confessés et communiés, prieront pieusement pour les besoins de l'Eglise, l'Indulgence plénière pouvant être gagnée une seule fois et appliquée aussi par manière de suffrages aux fidèles trépassés, le jour qui, dans chaque diocèse, sera désigné par l'ordinaire respectif.

"Ainsi donc, Vénérables Frères, bien que nous soyons en but à d'innombrables et de très-graves tempêtes de persécutions et de tribulations, ne nous laissons pas abatte pour cela, mais ayons confiance en Dieu, qui ne permet pas que ceux qui espèrent en lui soient confondus; car il est une promesse divine, une promesse qui ne peut manquer d'avoir son effet: *Parce qu'il a espéré en moi, je le délivrerai.*"

Dans cette admirable allocution, Pie IX se montre tel qu'il est, sublime d'énergie et de confiance en Dieu. En butte à la haine d'une horde d'impies, gardé à vue par une armée de sicaires hurlante et menaçante, il plane au-dessus toutes les misères humaines; la persécution, la vieillesse, la maladie ne lui ont rien ôté de son courage.

Lui, le prisonnier, le bafoué, le pauvre dénué de tout, se montre grand comme aux jours de sa plus grande puissance temporelle. Que disons-nous, Sa Majesté est encore rehaussée par cette auréole de sainteté que la persécution a placée sur son front. Du haut de son trône pontifical, l'auguste Pie IX, le représentant de Dieu sur la terre, bat en brèche la malice et l'impiété de ces nouveaux maîtres de Rome qui se sont arrogés le droit de venir commander dans la ville sainte et de la souiller de leur présence. Avec toute l'énergie dont il est capable, il proteste contre l'iniquité des lois qu'ils osent faire, et surtout contre cette loi, la plus inique de toutes, qui doit amener la suppression des ordres religieux.

Elevant la voix au-dessus de la tempête, d'abord il déclare hautement à tous ceux qui ont trempé, de quelque manière que ce soit, dans cette injustice que tout ce qu'ils ont fait ou feront, sous ce rapport, est nul, sans valeur et sans effet; puis il lance sur leur tête les foudres de l'Eglise et les menace de la vengeance céleste s'ils ne réparent le mal qu'ils ont fait.

D'un autre côté, les agissements des gouvernements impis de l'Europe ne lui ont pas échappé, il a saisi parfaitement leurs tendances anti-catholiques, et il a reconnu les desirs secrets des persécuteurs de l'Eglise. Avec la profondeur de vue qu'on lui connaît, la pensée de Bismarck et de son digne allié lui est apparue sous son vrai jour. Il a vu, le serviteur de la Révolution et le roi du Protestantisme allemand se concerter dans le but d'entraver l'exercice de la juridiction ecclésiastique et de contrarier la libre élection de celui qui doit occuper la chaire de Pierre. Il sait qu'ils le feront comme ils le disent et qu'ils y attachent une importance immense. Mais il ne s'en émeut pas, la force de ces puissants ne lui fait pas peur, car il a une ferme confiance en Celui qui est riche en miséricorde et qui n'abandonne point ses serviteurs au temps de la tribulation.

Je vaincrai disait Pie IX il y a quelques semaines, et nous répétons avec lui, il vaincra, l'Eglise vaincra, car elle a les promesses de la Divinité. La victoire est assurée à la Papauté parce qu'elle a pour elle la Toute-Puissance de Dieu qui élève les trônes et les abaisse suivant qu'elle le juge convenable à ses desseins impénétrables. Mais il faut prier et Pie IX le sait, aussi s'adresse-t-il au monde entier et ouvre-t-il en leur faveur les trésors les plus précieux de l'Eglise.

L'épiscopat a entendu la grande voix du représentant de Jésus-Christ et déjà l'univers catholique se dispose à entrer dans les vues de son auguste Pontife. La Province de Québec quelque éloignée qu'elle soit du centre de la catholicité unira aussi ses supplications à celles de toutes les nations catholiques et priera Dieu, avec plus d'ardeur que jamais, de faire cesser les maux qui affligent son Eglise. Dieu ne sera pas sourd à cette universalité de prières.

Les gouvernements ennemis de l'Eglise et la Révolution triomphante ont beau se raidir contre le coup qui vient de les frapper, ils n'en subiront pas moins les conséquences désastreuses, leurs beaux jours sont comptés et bientôt ils sentiront qu'on ne s'attaque pas en vain à l'Épouse du Christ.

Il y aura sans doute encore pendant quelques semaines une recrudescence de persécutions, de violences et d'ou-

trages, car l'enfer ne se laissera pas enlever sa proie sans exercer sa rage immonde; mais tout cela ne servira qu'à rendre plus éclatant le triomphe définitif de l'Eglise.

Suivant son habitude, le gouvernement piémontais a pris d'avance ses précautions. En conséquence, il a donné l'ordre à tous ses procureurs de saisir l'encyclique, d'en empêcher la lecture en chaire, même de recourir à la violence pour empêcher que la pièce vienne à la connaissance des populations, dans le cas où elle contiendrait quelque offense contre la personne du roi ou les lois de l'Etat.

Pie IX n'a certainement pas outrepassé les limites de son droit et de son devoir. Il n'a pas pactisé avec l'iniquité, et s'il a dû flétrir l'iniquité, il l'a fait dans les formes les plus convenables. Mais la proclamation du droit, de la justice et de la vérité est justement aux yeux des nouveaux maîtres de Rome, un acte répréhensible et, pour cette raison, ils l'empêcheront de toute leur force.

— Pendant que le Vatican proclame la vérité en face de l'univers entier que fait la malheureuse et coupable Italie? Elle s'agite lourdement au fond du borborygme dans lequel ses nouveaux maîtres l'ont jeté. Le bras de Dieu semble s'appesantir sur elle et accumuler sur sa tête les maux les plus terribles. « La misère, dit le *Monde* de Paris, va croissant d'une façon lamentable, les dernières ressources des populations s'épuisent, les vivres de toute sorte augmentent de prix dans des proportions alarmantes, et le menu peuple, réduit au désespoir, commence à se livrer aux scènes les plus regrettables. Partout des grèves, des suspensions de travail, des mécontentements, des révoltes plus ou moins prononcées contre le pouvoir et l'ordre social. »

Cet état de chose ne fait qu'empirer de jour en jour. Les populations d'Ancone, de Fano, de Recanati, de Grottammare et des diverses localités des Marches se sont soulevées dans les premiers jours de juillet. La force armée a été appelée et n'a pu réprimer les tumultes qu'en répandant le sang et faisant de nombreuses arrestations.

On a si souvent répété au peuple italien qu'il était *roi* et *souverain*, qu'il a fini par le croire; mais il ne conçoit pas cette royauté affamée qu'on lui offre. Le peuple souverain dont les flatteurs chantent si hautement les droits, à qui il appartient de tout régler dans un Etat, de disposer de la fortune publique, dont la volonté doit faire la loi disent les révolutionnaires; ce peuple souverain, disons-nous, a cru qu'il lui était permis d'étendre son pouvoir sur les marchands de comestibles et de les forcer de livrer leurs denrées à des prix déterminés par lui-même. *Qui peut plus, peut moins*, s'est-il dit; puisque j'ai tant de droits sur la fortune publique, je dois en avoir encore plus sur les biens des particuliers qui se sont enrichis de mes sueurs.

Mais les négociants et l'autorité n'ont pas chanté sur le même ton. La force publique est donc intervenue et elle a fort malmené le peuple souverain, l'a chargé à la baïonnette et a empoigné un certain nombre d'émeutiers. Reste à savoir si ces premières irritations ne se renouvelleront pas, et si la force armée en aura toujours raison.

— L'Espagne attire toujours l'attention du monde entier. Partout on suit avec anxiété les épisodes de la guerre intestine que se livrent les différents partis de cette malheureuse contrée.

Les progrès des Carlistes sont constants, la population catholique en est enthousiasmée et envoie à l'armée de Don Carlos un si grand nombre de volontaires que les armes et les effets d'équipement font défaut.

Pendant que les catholiques, les amis de l'ordre unissent ainsi leurs efforts pour faire triompher la cause du bien et

de la religion, les révolutionnaires s'entre-déchirent. Ces derniers sont divisés en deux partis qui se sont voués une haine à mort. Pour le moment les républicains modérés sont les maîtres à Madrid et disposent de la force publique. Mais les irréconciliables essaient d'obtenir par la trahison ce qu'ils ne peuvent prendre par la force. En conséquence, ils ont inondé les provinces d'agents qui doivent exciter les soldats à la révolte, et propager les principes les plus subversifs de l'ordre social.

Les Carlistes doivent nécessairement profiter de ces divisions. En effet, le succès couronne presque toutes leurs entreprises. Le télégraphe d'ordinaire si pressé de nous faire connaître les moindres revers qu'ils essaient, se montre aujourd'hui d'un mutisme désolant qu'il ne rompt que lorsqu'il ne peut faire autrement et encore faut-il qu'il y soit forcé par l'évidence des faits.

C'est ainsi qu'il nous annonçait, ces jours derniers, en quelques lignes, que les Carlistes avaient chassé les républicains d'Elisonda, qu'ils étaient maîtres de toute la Navarre du Nord, que Dorregaray était à Son Sebastian avec 7000 hommes, qu'il chassait devant lui les forces de la république, que les royalistes avaient investi la place d'Orjarson, qu'ils avaient mis le siège devant Bilbao, qu'ils s'étaient emparés de Vergara et qu'ils bombardaient Berga. Mais il se taisait sur les résultats de ces opérations, ce qui nous fait croire qu'ils n'ont pas été défavorables aux Carlistes, car autrement le télégraphe en aurait longuement parlé.

— Le 13 courant, le Gouverneur-Général a prorogé les Chambres Fédérales. Dans son discours de prorogation, Son Excellence a annoncé que la Législature serait convoquée dans deux mois ou deux mois et demi, pour la dépêche des affaires.

Concours Agricole du Comté de Portneuf

L'automne dernier nous rendions compte d'un concours de labour tenu dans le comté de Portneuf en deux endroits différents du comté. Nous signalions aux autres comtés l'exemple qui leur était donné.

Cette année encore, c'est Portneuf qui revient sur le tapis et qui nous semble vouloir prendre l'initiative dans le district de Québec et exciter partout l'émulation des agriculteurs. Le 15 de juillet, il y avait grand concours de fermes bien tenues, sous les auspices de la société d'agriculture du comté.

Dès le 3 juillet, les juges se mettaient en route pour visiter les différentes fermes du comté.

Il y avait concours pour les meilleures fermes de tout le comté et concours pour les meilleures fermes d'une paroisse.

Voici la liste des prix et un état du nombre des points obtenus par chaque concurrent. On verra que la paroisse de St. Augustin figure avec avantage dans la liste des concurrents pour les meilleures fermes du comté. Deschambault et la Pointe-aux-Trembles viennent immédiatement après dans le concours des petites fermes. Puis Cap Santé, St. Raymond et St. Augustin ferment la liste des concurrents pour les petites fermes. Celui qui a remporté la palme la plus brillante est M. Samuel Pâquin, de Deschambault; il mériterait certainement une mention spéciale, si nous ne l'avions fait l'automne dernier; qu'il suffise de savoir que les juges l'ont proclamé l'agriculteur le plus entendu du comté.

CONCOURS DE COMTÉ

Pour les fermes de 60 arpents en culture.

Pour la ferme la mieux tenue de 60 arpents, 1er prix \$40;
 Pour la seconde, 2e prix \$30;
 Pour la troisième, 3e prix \$20;

Pour la quatrième, 4e prix \$15;
 Pour la cinquième, 5e prix \$10.

CONCOURS DE PAROISSE

Pour les fermes de 20 arpents en culture.

Pour la ferme la mieux tenue de 20 arpents, 1er prix \$10;

Pour la seconde, 2e prix \$8;

Pour la troisième, 3e prix \$6;

Pour la quatrième, 4e prix \$4;

Pour la cinquième, 5e prix \$2.

Dans le concours des grandes fermes, voici l'ordre des concurrents heureux :

M. Samuel Pâquin, Deschambault, 128 points, 1er prix, \$40.

M. Fabien Drolet, St. Augustin, 122 points; 2e prix, \$30.

M. François Couture, sénior, St. Augustin, 110 points; 3e prix \$20.

M. Louis Jobin, St. Augustin, 94 points; 4e prix, \$15.

M. Jacques Jobin, St. Augustin, 90 points; 4e prix, \$10.

M. François Couture, fils, St. Augustin, 80 points; mention honorable.

CONCOURS DES PETITES FERMES.

M. Marcel Meunier, St. Augustin, 90 points; 1er prix \$10.

M. Rémi Gauvin, Pointe-aux-Trembles, 80 points; 3e prix \$8.

M. Jean Langlois, Pointe-aux-Trembles, 80 points; 4e prix, \$4.

M. Célestin Gingras, Pointe-aux-Trembles; 76 points; 5e prix, \$2.

M. Honoré Boissonnault, Deschambault, fermier de M. Arthur Dion, 75 points; mention honorable.

M. Hugh Cairns, Deschambault, 73 points; mention honorable et plusieurs autres qui ont obtenu des mentions honorables, à savoir : MM. Delphis Gauthier, Joseph Lemieux, Elisée Chenard et Damase Pâquin, de Deschambault; F. X. Frenette, Flavien Frenette et Moïse Frenette, du Cap Santé; Lazare Gaboury, de St. Augustin; Joseph Robitaille, de la Pointe-aux-Trembles; Alexis Chayer et Alex. Vachon, de St. Raymond.

Les eaux de savon employées comme engrais

On nous demande si les eaux de toilette, c'est-à-dire les eaux de savon, sont de nature à amoindrir les qualités du fumier de ferme sur lequel on les jette; à savoir, en un mot, si elles constituent oui ou non un engrais. Cette question, qui n'a l'air de rien, a cependant plus d'importance qu'on ne le suppose et est réellement plus embarrassante qu'on ne le croit. Elle a de l'importance parce que les eaux de savon que l'on perd sont en quantité très-considérable; elle est embarrassante parce que les opinions sont partagées sur leur compte. Des théoriciens ont avancé que ces eaux ne jouissent d'aucune propriété fertilisante, et qu'elles pouvaient au contraire, devenir nuisibles, tandis que les hommes de pratique les tiennent pour bonnes.

Avant de prendre la parole, on me permet de la laisser à Boso, qui, dans bien des cas, fait autorité. Voici ce qu'il dit: — "Le savon contenant un excellent engrais (l'huile) et le plus puissant des amendements (l'alcali), peut être avantageusement employé en agriculture; mais son haut prix l'éloigne de cet usage. La quantité qu'il faut en répandre est extrêmement faible, car son excès fait périr (brûlé) toutes les plantes qu'il touche."

Nous n'avons pas à examiner la valeur des explications

que Bosc fournit à l'avantage du savon; nous devons seulement croire et croyons qu'il ne s'est exprimé d'une manière aussi nette qu'après s'être livré à des essais concluants. Nous nous emparons du fait et ne nous inquiétons pas de la théorie qui l'accompagne. Si le savon à petite dose est un engrais efficace, il est évident que l'eau de savon ne saurait être autre chose qu'un engrais aussi. Bosc n'y a pas songé, autrement il aurait remarqué que, si le haut prix du savon en pain ne permet pas aux cultivateurs de s'en servir, la difficulté se trouve levée avec l'eau des savonnages qui ne coûte absolument rien, si ce n'est la peine de la recueillir. Il aurait remarqué, en outre, que ces eaux sont, par suite de l'emploi qu'on en fait, chargées d'impuretés qui nécessairement augmentent leur valeur au point de vue agricole.

Pour notre part, il y a fort longtemps que nous savons à quoi nous en tenir sur le mérite des eaux en question. Ce fut une pauvre ménagère du village qui fixa notre attention sur ce point. Il ne s'agissait pas avec elle d'eau de toilette, mais tout simplement de celles qui avaient servi à nettoyer le linge de la maison. A mesure que ses savonnages étaient finis, elle répandait le liquide sur une partie de son petit potager, et chaque année elle remarquait que le terrain imprégné de savon gagnait en qualité et que les choux, notamment, prospéraient d'une façon extraordinaire. Après cela, que pourrait-on craindre des eaux de lavage, puisque d'un côté comme de l'autre nous avons affaire à une dissolution de savon? Et puis, si le moindre doute devait subsister, ne suffirait-il pas pour le détruire de constater que très-fréquemment on lave des plantes avec des eaux de savon noir ou vert, afin de détruire les pucerons ou d'autres insectes, et que les plantes ainsi lavées n'ont point à souffrir de l'opération?

En somme, notre conviction est que nous n'avons rien à craindre et tout à gagner. Et notez, s'il vous plaît que cette conviction ne repose pas sur des mots et des oui-dire; elle repose sur des faits d'une longue pratique personnelle. En aucun temps, nous perdons nos eaux de savon, et il nous est arrivé plusieurs années de suite de nous en servir pour faire un compost spécial, au lieu de les jeter sur le compost commun. Or, nous pouvons affirmer que de la terre, simplement et copieusement arrosée avec de l'eau de savon, s'améliore très-vite et convient aussi bien aux céréales qu'aux plantes de la famille des crucifères.

Quoiqu'il en soit, et par cela même que nous devons toujours préférer les engrais composés d'un grand nombre d'éléments à ceux qui n'en renferment qu'un petit nombre, nous conseillons à nos lecteurs de jeter les eaux de savon sur le tas de terre où ils jettent les eaux de récurage, leurs rinçures de futailles, leurs déchets de cuisine, etc. Cela vaudra mieux que de les jeter sur le fumier qui, d'ordinaire, est assez riche. D'ailleurs, répétons ici ce que nous avons eu déjà l'occasion de dire, à savoir qu'il y a toujours de l'inconvénient à jeter beaucoup de liquides sur les engrais de ferme, alors même que les liquides en question jouissent de propriétés fertilisantes. Ils prennent plus qu'ils n'ajoutent. Il se passe à peu près dans ce cas ce qui se passerait si vous vous amusiez à répandre des verres d'eau sucrée sur des pains de sucre. Le pain diminuerait au lieu d'augmenter, et à moins de recueillir soigneusement la dissolution jusqu'à la dernière goutte, vous essuieriez une perte très-sensible.

Mais quand même encore vous auriez des matières fertilisantes de nature solide, nous ne vous conseillerons point de les jeter sur le fumier de ferme. Sans doute, elles l'enrichiraient par place, mais du moment où nous avons un en-

grais suffisamment riche, à quoi bon augmenter sa puissance? mieux vaut augmenter le volume des provisions, c'est-à-dire former des composts à part. Examinez bien ce qui se passe dans nos villages, et vous verrez, par exemple, les ménagères jeter tous les jours à la même place sur le fumier les cendres qui ont servi au récurage des chaudières et des marmites, en sorte que là l'engrais devient d'une force exceptionnelle. Y prend-on garde et le répartit-on sur une plus grande surface que la litière voisine, au moment de fumer les champs? Pas le moins du monde. Et cependant avec tout ce que l'on jette d'eau, de cendres, de menus déchets sur cette place favorisée, on pourrait créer presque sans frais d'énormes composts, au moyen des terres et des boues qui ne manquent pas, et étendre ainsi les fumures.— P. JOIGNEAUX.

Nous avons vu longtemps, à la campagne, un coin de gazon qui était plus vert, plus fourré, et où les tiges étaient particulièrement plus élevées, parce que c'était là qu'une ménagère jetait toutes ses eaux de savon. Il y aurait ainsi avantage dans les grands établissements de blanchissage à utiliser les eaux de lavage.

L'exposition Provinciale

Pour l'information de nos lecteurs, nous publions les règlements suivants concernant l'Exposition Provinciale qui aura lieu à Montréal les 16, 17, 18 et 19 Septembre prochain:

1. Toutes les entrées devront être faites sur des formules imprimées, qu'on pourra se procurer gratuitement du Secrétaire de l'Exposition et des Secrétaires des Sociétés d'agriculture. Ces formules devront être remplies et signées par chaque exposant qui devra les transmettre avec une piastre à M. George Leclère, secrétaire à Montréal.

2. Les entrées dans ces différentes classes devront être faites sur les formules mentionnées plus haut et envoyées avec la souscription d'une piastre, le ou avant samedi le 30 août courant.

3. Dans la classe des chevaux ou bêtes-à-cornes "de races pures" l'exposant devra envoyer avec l'entrée, la *généalogie dûment certifiée* de l'animal exposé. On ne permettra à aucun animal de concourir comme "pur sang" sans un certificat régulier tiré du *American ou Canadian Herd Book; Herd or Stud Book* ou sans preuve satisfaisante que tel animal descende directement de telle race. Dans la classe des Durhams et des Ayishires aucun animal ne pourra concourir sans un *pedigree* enregistré dans le "Herd Book" anglais, américain ou canadien. Aucun animal ne pourra concourir dans plus d'une section.

Les animaux pour l'élevage ne devront pas être exhibés dans les conditions d'un engraissement excessif et les juges recevront instruction de n'accorder aucun prix aux animaux ainsi nourris.

4. Le grain, les autres produits de la ferme et les instruments aratoires, les machines et les objets manufacturés devant être entrés le ou avant samedi le six septembre.

5. Dans la classe des animaux, toutes les entrées devront être faites au nom de la personne qui en est le propriétaire de bonne foi; sans la plus stricte observation de cette règle, aucun prix ne sera donné et s'il est accordé, il sera retenu.

6. Dans les autres classes, les entrées devront être faites au nom du producteur ou du fabricant, seulement, et par eux-mêmes personnellement, ou par des gens dûment autorisés par eux, sous peine de perdre tout le prix qui leur serait décerné, tels agents payant la somme d'une piastre pour chaque entrée. Si quelqu'un entre un article pour l'exposition comme étant produit ou manufacturé par lui-même, quand en réalité il ne l'a pas été, il ne pourra pas prétendre à la prime décernée pour tel article.

7. Dans les deux départements, le concours est ouvert aux concurrents de toutes les parties du monde.

8. En faisant l'entrée de chaque animal ou article, l'expo-

tant recevra une carte indiquant la classe, la section et le numéro de l'entrée, et cette carte devra rester attachée à l'animal ou à l'article pendant toute la durée de l'exposition.

11. Les instruments et machines exposés devront porter une pancarte indiquant le nom et l'usage de la machine ou instrument, l'adresse du fabricant, son prix en détail et devront être finis absolument tels que livrés au commerce et non parés spécialement pour l'exposition.

13. Tous les articles pour l'exposition devront être sur le terrain, lundi le 15 septembre; on excepte les animaux qui devront y être, au plus tard, mardi à dix heures; les portes devant se fermer à cette heure. Les exposants de machines et d'objets pesants sont priés de les faire rendre sur le terrain de l'exposition dans la semaine qui précédera.

14. Les exposants devront veiller à la livraison des articles sur le terrain de l'exposition. Le Conseil d'agriculture ou le conseil des Arts et Manufactures ne peut ni s'occuper du transport des dits articles, ni en couvrir des dépenses soit pour leur réception soit pour leur expédition; toutes les dépenses qui ont rapport aux articles devront être faites par les exposants eux-mêmes.

17. Dans aucun cas, les objets et les animaux exposés, ne pourront être enlevés du terrain avant la clôture de l'exposition qui aura lieu vendredi à midi. Toute personne en contravention à ce règlement sera privée du prix qu'elle aura pu remporter. Cependant les chevaux pourront être retirés tous les soirs à six heures, par les propriétaires faisant un dépôt de \$10 qui sera confisqué si l'animal n'est pas sur le terrain le lendemain matin à 8 heures.

18. On prendra dans le temps toutes les précautions possibles pour la sûreté des objets envoyés à l'exposition; cependant, qu'il soit clairement entendu et compris que les exposants doivent seuls prendre la responsabilité de les exhiber, et dans le cas où tel objet serait échangé, endommagé, perdu ou volé, on prêtera tout le concours possible pour le recouvrer, sans nullement s'obliger à en payer la valeur.

Petito Chronique

— Un certain nombre d'émigrants Polonais, arrivés samedi dans la capitale, doivent s'établir sur d'excellents terrains situés le long de l'Outaouais, en haut.

Fromagerie à l'Assomption.—La fromagerie de l'Assomption est en pleine opération depuis quelques jours. Environ mille livres de fromage sont déjà fabriquées. Nous félicitons sincèrement M. J. Z. Mariel qui a pris l'initiative de cette industrie de concert avec Messieurs Marsan, Simard, Faribeault et Forest. Les cultivateurs feraient bien de profiter de cette bonne occasion qui leur est fournie de réaliser des profits considérables.

Le fromage fabriqué paraît être d'une qualité supérieure; les marchands des paroisses environnantes pourront acheter à meilleur marché qu'à Montréal leurs provisions de fromage.

RECETTES

Comment laver les vêtements d'été

Les vêtements d'été se composent presque tous de toile blanche, de batiste ou de mousseline, et l'art de conserver leur apparence première en les lavant est d'une grande importance. Les blanchisseuses ordinaires gâtent tout au moyen de soda, et rien n'est moins rare que de voir les teintes délicates des linons et des percales, changées en taches désagréables par l'ignorance et la maladresse d'une blanchisseuse.

Les dames doivent faire attention à cela, et voir à ce que leurs robes d'été soient lavées suivant la manière qu'elles auront indiquée d'avance.

En premier lieu, l'eau doit être tiède, et il ne faut pas laisser le savon approcher des dessins: tous les tissus seront lavés et rincés promptement, retournés et exposés à l'ombre pour qu'ils sèchent. Une fois empesés dans le l'empois un peu épais qui a bouilli, mais non dans de l'empois bouillante, on les pliera, pour les repasser ensuite à l'envers le plus tôt

possible.

Quant à la toile, le mieux serait de la laver dans de l'eau où l'on aurait fait bouillir du foin ou bien une pinte de son. On trouvera que ce dernier aura l'effet de l'empois, et qu'il est excellent à l'égard des tissus frappés de tous genres. Une poignée de sel est aussi très-utile pour conserver les couleurs des batistes légères et des linons.

Recette contre l'insolation

Tout homme qui tombe par une journée de chaleur excessive n'est pas nécessairement frappé d'insolation.

Approchez-vous immédiatement de lui, ouvrez sa chemise, posez la main sur la poitrine; si la peau est fraîche, il n'a pas été frappé d'insolation; si, au contraire, la chair est brûlante, il n'y a pas de temps à perdre.

Le malade doit être transporté à la pompe ou au jet le plus proche, et déposé jusqu'à la ceinture; il faut alors lui jeter sur le corps seaux d'eau sur seaux d'eau, jusqu'à ce qu'il revienne à lui, ou jusqu'à ce que sa chaleur intense diminue sensiblement.

Il y a mille à parier contre qu'un tel remède ne sera jamais employé: il est trop simple.

Tant pis!

Autre moyen pour guérir les insolutions ou coups de soleil

On renverse et on maintient sur le crâne, au sommet de la tête du malade, un verre de table plein d'eau, en ayant soin de retourner le verre par un mouvement assez prompt. Il faut avoir soin pour cela d'étendre préalablement sur la tête du malade un linge fin (mousseline double ou calicot) pour, au moyen d'un bourrelet qu'on forme avec ce linge, autour du verre, une fois renversé, empêcher l'eau qui est restée de couler trop facilement.

On voit des globules à la surface de l'eau comme si elle entrerait en ébullition; les fortes douleurs de tête diminuent dès ce moment, et finissent bientôt par disparaître tout à fait.

COUVENT DE STE. ANNE DE LA POCATIERE

Les Dames Directrices du Couvent de Ste. Anne informent le public qu'elles rouvriront leurs classes le 1er septembre prochain.

Elles sont heureuses d'annoncer que les travaux nécessités dans le but de rendre leur institution une maison de première classe, viennent d'être terminés; rien n'a été épargné pour offrir aux enfants confiés à leurs soins tous les avantages possibles. Cette bâtisse occupe un des sites les plus enchanteurs, à quelques pas seulement de l'Eglise et du Collège.

Sous le rapport sanitaire, cette institution ne laisse rien à désirer. Le système de ventilation adopté est ce qu'il y a de plus parfait. Quant aux divisions, le témoignage des visiteurs en offre une garantie. Tous n'ont pu s'empêcher de les admirer hautement. Au premier plan, au rez-de-chaussée se trouvent la cuisines, les réfectoires ainsi que les classes destinées aux externes, dont les classes sont tout-à-fait séparées de celles des élèves du Pensionnat.

À l'étage supérieur il y a les parloirs, les classes et les salles spacieuses du pensionnat, toutes magnifiquement éclairées et offrant le plus grand confort possible aux élèves. Il y a de plus deux magnifiques galeries, donnant sur la plaine environnante, où les élèves passent les récréations, lorsque la pluie les empêche de sortir.

L'autre étage, partie est consacrée à l'usage exclusif des dames religieuses. Dans une des ailes du même étage, il y a la Chapelle; dans l'autre aile sont les appartements consacrés seulement aux infirmes. Enfin, au dernier étage sont deux dortoirs exécutés dans le dernier goût.

Quant à l'enseignement, rien ne sera épargné dans le but de répondre au désir des parents et des amis dévoués de cette institution; l'enseignement du français, de l'anglais et de la comptabilité aura la plus grande part de l'attention des ma-

tresses. Les élèves seront en outre initiés aux différents travaux de l'économie domestique. On y donnera aussi des leçons de plain-chant, d'Harmonium et de Piano.

A l'avenir, les élèves qui auront suivi un cours complet au Couvent de Ste. Anne pourront, après un examen satisfaisant, obtenir les mêmes diplômes accordés à l'Ecole Normale-Laval de Québec.

Malgré les nombreux sacrifices que s'est imposé M. le Curé de Ste. Anne pour aider à la construction de notre Couvent, il veut bien accorder à l'enseignement de notre Institution une attention toute particulière, en présidant à l'examen mensuel des élèves, principalement de celles qui se prépareront à obtenir des diplômes de capacité.

Avec tous ces avantages, les Dames Directrices de cette Institution osent compter sur l'encouragement du public, principalement de la part des parents qui auraient des enfants à placer en même temps au Collège de Ste. Anne.

Pour renseignements, s'adresser à Madame la Supérieure du Couvent.

14 août, 1873

COLLÈGE DE STE. ANNE

Le plan d'instruction de cet établissement embrasse les Cours de Science, de Philosophie, de Littérature, d'Histoire, de Latin et de Grec, tels qu'ils sont enseignés dans les autres collèges et séminaires.

On trouve aussi, au Collège de Ste. Anne, un cours complet de commerce, donné en cinq ans et qui se divise en *Cours Préparatoire* et en *Cours Spécial*.

Le *Cours préparatoire* se fait en trois ans et le *Cours Spécial* deux ans.

Dans le *Cours Préparatoire* il y a la Première, la Seconde et la Troisième ;

Dans le *Cours Spécial*, il y a la Quatrième et la Cinquième.

Le *Cours Préparatoire* suppose que l'enfant sait déjà lire et écrire ; il comprend la *Grammaire*, pour l'étude du Français d'abord, puis de l'Anglais, l'*Arithmétique*, la *Tenue des Livres* (en partie simple), la *Géographie*, l'*Histoire du Canada*, des cours de *Lecture* et de *Calligraphie*, des exercices élémentaires de *Narration* et de *Correspondance*.

Les principaux objets du *Cours Spécial* sont la *Tenue des Livres* (en partie simple et en partie double), la *Banquerie*, l'*Arithmétique* (échange, escompte, douanes, commissions, assurances, etc.), la *Calligraphie*, la *Télégraphie*, la *Correspondance* et le *Droit commercial*.

A ces diverses branches peuvent se joindre, dans le *Cours Spécial*, pour ceux qui le désirent, l'*Algèbre*, la *Trigonométrie*, le *Dessin linéaire*, l'*Architecture* et la *Perspective*, et des notions élémentaires de *Littérature*, d'*Histoire universelle*, de *Philosophie naturelle et morale*.

Dans le *Cours Spécial*, toutes les matières du Programme sont enseignées en langue anglaise.

Après le *Cours Préparatoire*, les élèves qui ne veulent pas suivre le *Cours Spécial* de Commerce, font une *Quatrième classe de Français* où ils commencent l'étude de la langue latine.

N. B.—Le paragraphe suivant n'aura d'application qu'après l'année scolaire de 1873-74 :

Pour entrer dans la classe appelée *Les Humanités*, les élèves doivent posséder, outre la connaissance complète du Français, les éléments et la syntaxe de la *Grammaire latine*. Pour le reste, le *Cours Classique* demeure ce qu'il a été jusqu'à aujourd'hui.

Le prix de la pension est le même que par le passé : \$100 payables en trois termes, d'avance.

La rentrée des élèves au Collège de Ste. Anne, aura lieu jeudi, le 4 Septembre prochain, et les classes ouvriront le 5 Septembre au matin.

CHS. BACON, Pire.,

Préfet des Etudes.

Ste. Anne de la Pocatière, ce 24 juillet 1873.

ACADEMIE COMMERCIALE DE ST. DENIS

COMTÉ DE KAMOURASKA

Cette nouvelle institution commerciale, sous la direction du soussigné, sera ouverte le deux Septembre prochain à St. Denis, comté de Kamouraska, pour l'instruction des jeunes gens qui désirent entrer dans le commerce ; les cours qui y ont lieu dans cette académie seront propres à les initier à toutes espèces de transactions commerciales. On suivra dans cette institution le programme d'enseignement adopté dans les académies commerciales de première classe.

Le soussigné a pour le recommander auprès du public dont il sollicite le bienveillant encouragement : un Cours complet d'études, onze années d'expérience dans l'enseignement, et beaucoup de zèle et de volonté.

Cette institution, voisine de l'Eglise de St. Denis, offre aux élèves de nombreux avantages, tant sous le rapport hygiénique que celui des amusements : magnifique cour, jeux de boules, et bien d'autres amusements capables de stimuler leur courage, d'adoucir l'amertume d'un pénible éloignement et de leur faire trouver agréable le temps qu'ils consacreront à l'étude.

Les élèves pourront pensionner soit dans l'institution ou dans des maisons voisines dignes d'être recommandées.

M. le Curé de la paroisse, le Révd. M. H. Potvin, qui honore de sa confiance cette nouvelle institution, veut bien aussi, malgré ses nombreux travaux, apporter son concours en enseignant lui-même aux élèves le plain-chant et donner des cours d'instruction religieuse.

Madame Robichaud donnera des leçons de Musique vocale, d'Harmonium et de bien-séance.

Quelques élèves parlant très-bien l'anglais seront admis à l'Institution, aux conditions les plus faciles.

Il sera fait une réduction, sous le rapport du prix d'enseignement, aux enfants pauvres, qui montreront de bonnes dispositions à l'étude.

Le soussigné invite respectueusement les amis de l'éducation et ses amis personnels qui liront cette annonce, de vouloir en donner connaissance aux parents qui désirent procurer à leurs enfants une instruction commerciale.

G. ROBICHAUD,

Directeur de l'Académie Commerciale
St. Denis, 5 août 1873.

EXHIBITION PROVINCIALE, AGRICOLE ET INDUSTRIELLE POUR 1873

L'EXHIBITION PROVINCIALE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE pour 1873, ouvert au monde entier, aura lieu à Montréal, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, 16, 17, 18 et 19 SEPTEMBRE, sur le terrain Avenue Mont-Royal, près du Mile-End.

Prix offerts. \$12,000 à \$15,500.

Pour la liste des prix et les blancs d'entrée dans les deux départements, s'adresser au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 63, rue St. Gabriel, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté, qui en seront amplement pourvus.

Les entrées pour les animaux devront NÉCESSAIREMENT être faites le ou avant SAMEDI, le 30 AOUT, mais pour les produits agricoles, ainsi que pour les objets du Département Industriel, ce temps sera prolongé jusqu'à SAMEDI, le 6 SEPTEMBRE.

N. B.—Aucune entrée ne sera reçue après ces dates.

Des arrangements seront faits avec les principales lignes de Chemin de Fer et de Navigation, pour rapporter, franco, à destination, tout objet ou animal exposé qui n'aura pas été vendu.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné.

GEORGE LECLÈRE,

Secrétaire C. A. P. Q.

Montréal, 8 Juillet 1873.